

\*.\*.\*.\*.\*

## Conseil communal de Nyon, séance du 2 mai 2022

Communication du PLR Ville de Nyon suite au vote du

### **Rapport de majorité N° 2022/27**

#### ***Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique***

*Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels*

*Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER)*

*Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER*

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal de Nyon a accepté de relever le plafond de la taxe sur l'électricité. Le plafond de la taxe est passé de 0,5 cts/kWh à 1.9 cts/kWh. Par leurs votes, les Conseillers communaux PLR se sont unanimement opposés à cette mesure.

Alors que les prix de l'énergie sont à la hausse, que le pouvoir d'achat des nyonnaises et nyonnais est mis à l'épreuve, que la taxe va peser sur les charges des PME nyonnaises, le PLR a demandé le referendum spontané à l'issue du vote du Conseil. Le Conseil a refusé cette demande et par là même refusé à la population nyonnaise de se prononcer démocratiquement sur le sujet.

Le PLR est préoccupé par les questions climatiques et encourage toutes mesures visant à encourager la durabilité et l'environnement, mais en privilégiant d'autres outils que des impôts et des taxes.

\*.\*.\*.\*.\*